

LES RENDEZ- VOUS ANNUELS DU LOGE- MENT

**9 octobre
2025**
—
Marseille



VILLE DE
MARSEILLE



Il y a maintenant trois ans, les États Généraux du logement réunissaient la Ville, la Métropole et l'État autour d'un objectif commun : garantir à chaque Marseillaise et à chaque Marseillais l'accès à un logement digne et sûr.

Depuis, le contexte du logement à Marseille a continué d'évoluer. Les attentes restent fortes et les enjeux multiples : lutte contre l'habitat indigne, régulation du marché locatif ou encore production de logements abordables.

Ces enjeux ne sont cependant pas propres à Marseille : ils sont partagés par de nombreuses villes européennes à l'image d'Hambourg, de Barcelone ou encore Naples. Ces villes imaginent des solutions inspirantes pour améliorer durablement les conditions d'habitat sur leur territoire.

Aujourd'hui, la situation du logement en Europe conduit également l'Union européenne à penser les outils de demain.

C'est dans cet esprit que nous ouvrons cette nouvelle édition des Rendez-vous du logement 2025 consacrée à la question du logement en Europe pour poursuivre le dialogue, échanger sur les expérimentations et imaginer de nouveaux leviers d'action.

Le Maire de Marseille



MARSEILLE



Benoît PAYAN
Maire de Marseille

Olivier KLEIN
Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

SE LOGER DIGNEMENT **7**

TRANSFORMER LES QUARTIERS PRIORITAIRES **15**

PRODUIRE DU LOGEMENT DE QUALITÉ, ADAPTÉ AUX BESOINS DE TOUS **20**

RÉGULER LE MARCHÉ POUR PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS **21**

ACCOMPAGNER LES PLUS VULNÉRABLES **23**

AGIR POUR LE LOGEMENT DES JEUNES ET DES ÉTUDIANTS **25**

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE **27**

SE LOGER DIGNEMENT

METTRE EN ŒUVRE LES POUVOIRS DE POLICE

Une prise en charge systématique des signalements de logements potentiellement dangereux.

En 2024 la Ville a traité plus de **3 300 signalements**, dont deux-tiers environ relevant de problématiques de non décence ou infractions aux règles d'hygiène voire d'insalubrité, et un tiers avec des risques potentiels pour les personnes. Toutes ces situations ne justifient pas l'engagement de procédures, selon la nature des pathologies observées.

254 nouveaux immeubles sous arrêté de mise en sécurité en 2024.

220 arrêtés de mainlevée pris en 2024 permettant la sortie des périls.

SE LOGER DIGNEMENT

RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ

Afin de mener **une action cohérente et efficace**, la Ville a choisi d'assumer une partie des compétences en matière de salubrité et de décence des logements jusqu'alors prises en charge par l'État.

En 2024 → Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour **la réalisation des constats de non-décence** des logements.

| UNE AUGMENTATION DES SANCTIONS EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ

En 2024 → **45 arrêtés d'insalubrité** et **30 mains levées** ainsi que **900 nouvelles mises en demeure** pour non-conformité au règlement sanitaire départemental. **Près de 700 logements ont fait l'objet de travaux de mise en conformité.**

En 2025 → Extension du permis de louer, mis en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence, aux quartiers de la Belle-de-Mai et Hoche-Versailles.

SE LOGER DIGNEMENT

ASSURER LA SÉCURITÉ EN RÉALISANT DES TRAVAUX D'OFFICE

En 2024 → **102 procédures de travaux d'office** lancées et **40 chantiers** achevés.

En 2024 → **3.9 millions d'euros** investis dans les travaux d'office.

Depuis début 2025, le volume de travaux d'office engagés a fortement diminué après un pic important constaté en 2023-2024, ce qui confirme que l'effet dissuasif a porté ses fruits et que les propriétaires et les copropriétés sont de plus en plus réactifs pour mettre en œuvre les mesures prescrites en cas de procédure.

SE LOGER DIGNEMENT

PROTÉGER LES OCCUPANTS EN ASSURANT L'ACCOMPAGNEMENT ET L'HÉBERGEMENT

Les **551 ménages actuellement délogés** sont accompagnés sur les volets social, juridique et administratif et **445 d'entre eux sont hébergés par la Ville.**

En 2024 → **7,7 millions d'euros** ont été dépensés pour l'accompagnement et l'hébergement des ménages, pour partie recouvrables auprès des propriétaires.

Une commission ad hoc, ouverte aux représentants des collectifs, réunie tous les deux mois, examine au cas par cas les situations spécifiques de personnes délogées.

Le Comité de suivi de la Charte s'est réuni à plusieurs reprises.

En 2025, la Ville a lancé un nouveau marché public, confié à Soliha Provence pour la captation et la gestion de logements temporaires et pour l'accompagnement des ménages évacués.

SE LOGER DIGNEMENT

LUTTER CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL

Près de **194 contrevenants signalés** par la Ville de Marseille au Procureur de la République, au titre de refus délibérés et sans motif de propriétaires malveillants d'exécuter les travaux et mesures prescrits par la Ville.

En 2024 → **15 astreintes administratives** prononcées contre des propriétaires défaillants, leur imposant de payer un montant à la puissance publique pour chaque jour de retard dans la réalisation des travaux prescrits.

Une **constitution de partie civile inédite** de la Ville de Marseille dans 14 affaires correctionnelles.

29 marchands de sommeil condamnés par la justice depuis 2020.

UN PLAIDOYER POUR UNE ÉVOLUTION DE LA LOI

Le Maire de Marseille a formalisé et transmis au gouvernement un projet de loi visant à renforcer la lutte contre les marchands de sommeil en novembre 2023, proposant :

- La création d'un délit de marchand de sommeil.
- Le renforcement des peines.
- L'obligation pour les professionnels de l'immobilier et les syndicats de signaler au procureur les infractions au code pénal.
- La création d'un fichier national.

SE LOGER DIGNEMENT



DES AVANCÉES LÉGISLATIVES QUI RESTENT À CONFORTER

La Ville s’est fortement engagée dans la construction du projet de loi dit « habitat dégradé » en 2024, en portant ces mêmes propositions en matière de lutte contre les marchands de sommeil.

Si la loi n’a pas retenu l’ensemble des propositions de la Ville, elle a acté un alourdissement des peines à l’encontre des marchands de sommeil, qui **risquent désormais sept ans d’emprisonnement et 200 000 euros d’amende, ainsi que quinze ans d’inter-diction d’acheter un bien immobilier à usage d’habitation.**

SE LOGER DIGNEMENT

TRAITER EN PROFONDEUR L'HABITAT INDIGNE : DÉMARRAGE DES TRAVAUX CONDUITS PAR LA SPLA-IN AMP

Création de la **Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National** (SPLA-IN) Aix-Marseille Provence. Intervenant dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement, la SPLA-IN agit sur 5 îlots prioritaires afin de réhabiliter durablement l'ensemble des biens immobiliers et leur cadre de vie.

- **Une prise en main de la question du logement par l'action publique.** 10 ans de chantiers qui s'ouvrent en 2024.

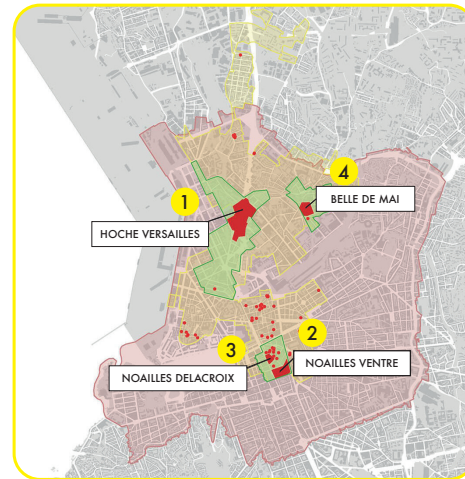
Près de 70 immeubles déjà acquis par la SPLA-IN, sur 182 acquisitions prévues.

- **34 immeubles ou tènements fonciers** du centre-ville, issus du patrimoine dégradé de la Ville, cédés à la SPLA-IN pour être rénovés et transformés prioritairement en logements sociaux.

- **2 appels à manifestation d'intérêt** lancés auprès des bailleurs sociaux pour réhabiliter durablement 38 immeubles et produire des logements sociaux.

- Des travaux de réhabilitation en cours sur plusieurs immeubles.

- Des dispositifs pour **inciter et accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement** ont été mis en place, à travers 3 opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) couvrant le périmètre d'action de la SPLA-IN.



LES ÎLOTS PRIORITAIRES / DÉMONSTRATEURS

- | | | |
|---|-------------------------|--|
| 1 | Îlot Hoche-Versailles | Îlots Prioritaires |
| 2 | Îlot Noailles-Ventre | Immeuble de l'îlot multisites |
| 3 | Îlot Noailles-Delacroix | Périmètres des études habitat |
| 4 | Îlot cœur Belle-de-Mai | Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) |
| | | QPV Centre-ville Canet Arnavaux Jean-Jaurès |

SE LOGER DIGNEMENT

CONSTRUIRE L'AVENIR DE NOAILLES EN CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET LE ASSOCIATIONS

La Contribution Citoyenne sur l'avenir du haut de la rue d'Aubagne a confirmé l'importance de construire un lieu ressource, ouvert à tous, respectant la mémoire du drame.

En 2024, les familles et proches des victimes, habitants et associations réunis dans une commission consultative ont choisi ensemble le projet du cabinet d'architectes Baito, en groupement avec Der Sahakian, Yakafokon et Mobius.

Il intègre notamment :

- **Un patio ouvert.**
- **Des espaces modulables** pouvant accueillir des activités diverses.
- **Un espace mémoriel** dont l'aménagement sera précisé avec les familles et les proches des victimes.

Le permis de construire a été délivré en décembre 2024. Les travaux, financés par la Ville ont démarré à l'été 2025.



Lieu ressources rue d'Aubagne. Illustration d'ambiance intérieure - visuel non contractuel © Baito, Der Sahakian, Yakafokon, Mobius

TRANSFORMER LES QUARTIERS PRIORITAIRES

UN GRAND PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE EN FRANCE

La rénovation urbaine consiste à transformer les quartiers prioritaires en profondeur, en intervenant sur l'habitat mais aussi en créant de nouveaux équipements et en améliorant la qualité de vie. Porter une attention renforcée sur des quartiers qui ont souffert d'abandon, c'est l'ambition que nous avons déployée dans ce plan de rénovation urbaine, le plus grand de France.

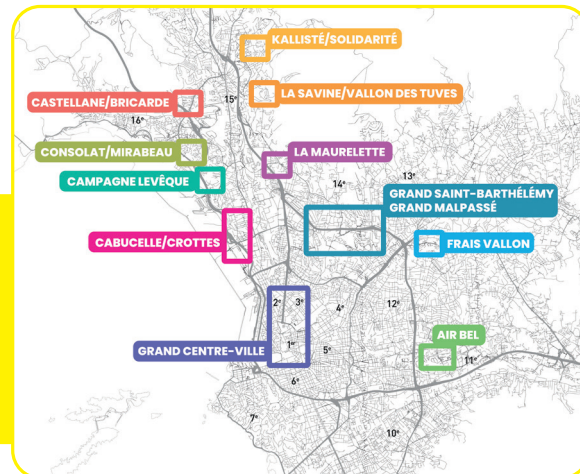
Des programmes revus afin d'intégrer :

- **Moins de démolitions** pour permettre aux habitants de rester dans leur quartier tout en améliorant leur cadre de vie.
- **Plus d'équipements** sportifs, culturels et de loisirs : plus de 50 équipements concernés par des rénovations, créations ou restructurations.
- **Plus de nature** : 25 ha d'espaces verts créés, revalorisés ou requalifiés.

Un budget important : 2,5 milliards d'euros d'investissement, dont 650 millions d'euros de subventions de l'ANRU.

14 quartiers concernés par le NPNRU

41 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)



TRANSFORMER LES QUARTIERS PRIORITAIRES

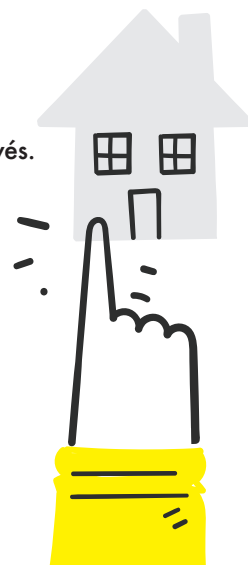
UN GRAND PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE EN FRANCE

6 équipements financés par l'ANRU déjà livrés : les centres sociaux Agora (la Busserine) et Germaine Tillon (Corot), les jardins partagés d'Air Bel, la plaine des sports et des loisirs (la Busserine), les groupes scolaires Vayssière et Bouge. A cela s'ajoutent 3 équipements livrés par la Ville de Marseille mais non financés par l'ANRU : les groupes scolaires Malpassé-Oliviers, Simone de Beauvoir et Abeilles.



DES OBJECTIFS AMBITIEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENTS

- 3 450 logements doivent être réhabilités ou restructurés.
- 1 300 logements en copropriétés dégradées doivent être rénovés.
- 3 600 logements seront reconstruits, pour compenser les 3 000 logements qui doivent être déconstruits (dont 630 en copropriétés dégradées).
- 1 800 ménages ont déjà été relogés ou sont partis, soit 40% des relogements déjà effectués
- **Une accélération de la reconstitution de l'offre:** 410 logements financés par la Ville entre 2020 et 2022, 430 en 2023, soit **840 au total**.



TRANSFORMER LES QUARTIERS PRIORITAIRES

AGIR POUR LES COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES

À Marseille, 28 grands ensembles de copropriétés sont considérées comme fragiles à très dégradées.

Lors des États Généraux du Logement en 2022, l'État s'est engagé à déployer un dispositif massif spécial et dérogatoire pour permettre d'accélérer les interventions publiques sur les copropriétés dégradées du territoire marseillais.

Cette demande a donné lieu à un Programme d'Intérêt National piloté par l'État sur 10 ensembles immobiliers à Marseille. Dans ce cadre, en 2024-2025, les partenaires se sont en particulier mobilisés pour la réalisation de 4 études de préfiguration **d'Opérations de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National** (les Rosiers/Super Belvédère, la Maurelette, Consolat et le Mail), remises au ministère du Logement en **juillet 2025** et dont les décrets sont attendus pour décembre.

Des dispositifs opérationnels en cours sur plusieurs grandes copropriétés (redressement financier et engagement de travaux urgents) : 3 PDS (Plans de Sauvegarde) (Parc Kalliste, Parc Bellevue et Parc Corot), 5 PDS en phase d'élaboration (Maurelette, Consolat, Est-Marseillais, Grand Mail, Mail G) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH-CD (Le Gardian),

Au total, depuis 2023, **plus de 32 millions de travaux urgents** ont été engagés par l'ensemble des partenaires (Etat, Métropole, Ville et Département) sur Maurelette, Grand Mail, Consolat, Bel Horizon, Parc Corot : par exemple, la mise en sécurité des façades, le remplacement des ascenseurs, la remise en état des canalisations d'eau, des circuits électriques et de gaz, des équipements de sécurité incendie, etc.

TRANSFORMER LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Certaines copropriétés présentent un tel stade de dégradation et d'endettement, qu'elles ne peuvent plus conserver leur statut de copropriétés et font l'objet d'un **processus d'acquisition-amélioration**, qui consiste au rachat public d'une partie des logements afin de les rénover et de les transformer en logements sociaux, comme au Gytis, Parc Kallisté, Parc Corot, Maison Blanche, Maurelette...

Parallèlement, la Ville soutient un **dispositif d'accompagnement associatif** (porté par les associations Compagnons Bâisseurs Provence, AMPIL et ESF Services) pour favoriser l'accès aux droits des habitants de ces copropriétés, lutter contre l'habitat indigne et fédérer une dynamique habitante. Cette action « Rendez-vous Logement en copro » est déployée dans 10 copropriétés en 2025/2026.

Par ailleurs, la ville a participé, au côté de la Ville de Saint-Denis, à la création d'un **réseau des villes engagées contre l'habitat indigne** et a contribué au projet de loi dit « habitat dégradé », adopté le 9 avril 2024 qui comporte plusieurs mesures significatives sur l'action en faveur du traitement des copropriétés dégradées.

Parmi ces avancées, la création d'un syndicat d'intérêt collectif : dans le prolongement des engagements pris lors des États Généraux du Logement, Marseille Habitat renforce son action au service grand Centre-Ville avec le lancement d'un syndicat de proximité, social et solidaire. Ce nouveau dispositif s'adresse aux petites copropriétés en difficulté afin d'accompagner les propriétaires dans la gestion de leur immeuble et de prévenir les situations de blocage et anticiper les difficultés.



Copropriété Benza - Ville de Marseille

PRODUIRE DU LOGEMENT DE QUALITÉ, ADAPTÉ AUX BESOINS DE TOUS

DES OBJECTIFS AMBITIEUX RETRANSCRITS DANS LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT MÉTROPOLITAIN

Février 2024 → À la demande de la Ville, un objectif de production de **4 500 logements par an** à Marseille, dont 2300 logements abordables, avec un **enjeu majeur de rééquilibrage géographique** de l'offre de logements.

→ Des objectifs de production conditionnés à une évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), accompagnée d'une relance de l'aménagement public et d'une politique foncière volontariste.

Juillet 2024 → **signature du contrat de mixité sociale** par la Ville, la Métropole, l'État, l'EPF régional et l'Association Régionale des Bailleurs Sociaux.

**3 340 LOGEMENTS
AUTORISÉS
EN 2024,
DONT 39 %
DE LOGEMENTS
ABORDABLES**

Objectif : produire des logements abordables et accessibles à tous, sur tout le territoire.

PRODUIRE DU LOGEMENT DE QUALITÉ, ADAPTÉ AUX BESOINS DE TOUS

**ACTIONNER TOUS LES LEVIERS MOBILISABLES POUR MAINTENIR
ET RELANCER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS POUR TOUS**

Un accompagnement étroit des projets d'urbanisme aux côtés des acteurs de l'immobilier.

Le renforcement de l'obligation de produire des logements sociaux (30%).

Avril 2025 → **déjà deux appels à projet lancés** pour la mobilisation du patrimoine municipal en faveur du logement social.

Une veille active pour préempter et permettre la production de logements.

En 2024 et 2025, la Ville apporté **plus de 9 millions d'euros** d'aides aux bailleurs sociaux par la production de logements sociaux.

En 2024, la Ville de Marseille a acté, avec les coactionnaires, une augmentation du capital de **Marseille Habitat**, afin de renforcer l'action de la société en matière de production de logements sociaux et de réhabilitation du parc ancien. La contribution de la Ville s'élève à plus de 5,5 millions d'euros.

**1 315
LOGEMENTS
SOCIAUX
AGRÉÉS
EN 2024**

RÉGULER LE MARCHÉ POUR PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS

RÉGULER LE MARCHÉ DES MEUBLÉS DE TOURISME

En 2024, près de 13 000 logements loués en location saisonnière.

Objectif: réguler le secteur pour que les biens mis sur le marché de la location de courte durée n'empêchent pas les Marseillaises et les Marseillais de se loger.

UN RENFORCEMENT DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

2025 → **Un nouveau règlement visant à durcir les conditions d'obtention d'une autorisation pour transformer un logement en meublé de tourisme.** Hors résidence principale, toute création de meublé de tourisme doit faire l'objet d'une compensation, c'est-à-dire la création d'un nouveau logement pour les marseillais. Parallèlement, pour la résidence principale, le plafond maximum du nombre de jours de location passe à 90 jours (contre 120 jours précédemment).

2024 → **80% des 800 demandes d'autorisation de changement d'usage refusées. 6220 logements estimés non en règle.**

UN RENFORCEMENT DES CONTRÔLES

Création d'une brigade de contrôle: les premières poursuites judiciaires auprès de plusieurs propriétaires ont été engagées en 2025.

En s'appuyant sur des signalements ou sur l'Observatoire, **des mises en demeure auprès de contrevenants sont régulièrement envoyées**, dont certaines iront jusqu'à l'assignation devant le tribunal.

Des opérations de dépose des boîtes à clés illégalement placées sur le mobilier urbain. 130 boîtes à clés retirées.

RÉGULER LE MARCHÉ POUR PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS

ENCADRER LES LOYERS DES LOGEMENTS PRIVÉS

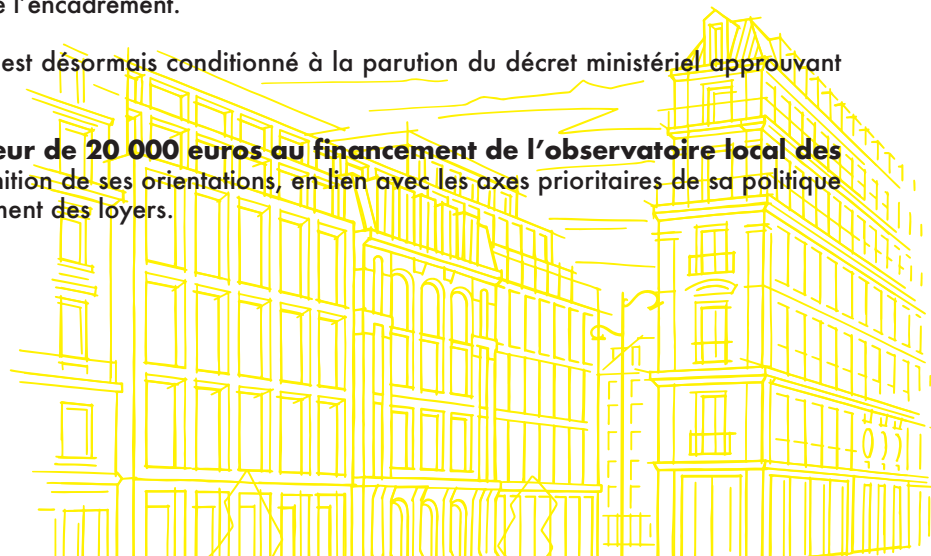
Dans un contexte de forte inflation, d'une hausse continue des niveaux de loyers à la relocation, déconnectée des ressources de nombreux ménages locataires du parc privé, la régulation du marché locatif est un impératif social.

Suite à la demande de la Ville, la Métropole a porté fin novembre 2022 la candidature de Marseille au dispositif expérimental d'encadrement des loyers.

La Ville de Marseille **finance à hauteur de 40 000 euros la sur-collecte des références de loyers réalisée par l'ADIL** depuis fin 2023, première étape de la mise en œuvre de l'encadrement.

Le lancement de l'encadrement des loyers à Marseille est désormais conditionné à la parution du décret ministériel approuvant son expérimentation à Marseille.

Depuis 2025, la Ville de Marseille **contribue à hauteur de 20 000 euros au financement de l'observatoire local des loyers (OLL)** de l'ADIL, afin de prendre part à la définition de ses orientations, en lien avec les axes prioritaires de sa politique de l'habitat, notamment la mise en place de l'encadrement des loyers.



ACCOMPAGNER LES PLUS VULNÉRABLES

AFFINER LES CONNAISSANCES DE TERRAIN POUR APPORTER DES REPONSES PLUS PROCHES DES BESOINS

La nuit de la solidarité: près de 1 000 participants bénévoles chaque année pour aller à la rencontre des personnes en situation de grande exclusion. Au-delà du seul décompte, c'est un outil pour mieux agir, pour sensibiliser et mobiliser le plus largement possible autour de la lutte contre la grande exclusion.

UN GRAND PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

2 millions d'euros alloués à la lutte contre la pauvreté en partenariat avec l'État.
62 projets soutenus, création de 8 postes de travailleurs sociaux, augmentation du budget du CCAS.
Favoriser l'accès aux droits pour tous: plus de 500 personnes nouvellement accompagnées.
Renforcer et diversifier les dispositifs d'aide alimentaire.

Une action volontariste en faveur des familles en difficulté au travers une aide en augmentation à destination d'épiceries sociales dans les 3^e, 6^e, 7^e, 10^e, 11^e, 13^e et 14^e arrondissements ainsi que le développement de distribution de colis alimentaires, de cuisines partagées et de marchés à tarification sociale en pied d'immeuble.

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES

Afin de préserver le pouvoir d'achat des locataires marseillais et améliorer leur couverture assurantielle, la Ville de Marseille a lancé l'Assurance Habitation Marseillaise en juin 2025.

ACCOMPAGNER LES PLUS VULNÉRABLES

DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT

Renforcer et soutenir l'offre d'hébergement et résorber les squats, campements et bidonvilles.

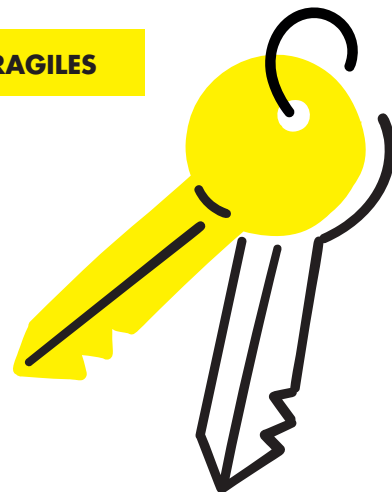
Ouverture de La Grande Maison, première structure d'hébergement de 38 places pilotée par le CCAS en partenariat avec les associations Just, HAS, la Régie de Quartier Noailles Belsunce et l'Association des Usagers de la PADA.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES SÉNIORS LES PLUS FRAGILES

La Ville et le CCAS lauréats de l'appel à projets lancés par l'ARS et le CD 13 pour la **construction d'un EHPAD public de 88 places**.

4 résidences autonomie intergénérationnelles.

1 service autonomie à domicile.



AGIR POUR LE LOGEMENT DES JEUNES ET DES ÉTUDIANTS

MIEUX QUANTIFIER ET QUALIFIER LES BESOINS EN LOGEMENTS DES ÉTUDIANTS

La Ville de Marseille est adhérente à l'**Observatoire Territorial du Logement Étudiant** Aix-Marseille-Provence.

ENCOURAGER LA PRODUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS ABORDABLES À DESTINATION DES JEUNES ET DES ÉTUDIANTS

La Ville accompagne le développement de nouvelles solutions de logements à destination des jeunes actifs et des étudiants, en privilégiant l'offre à loyer modéré :

En 2024 → **4 permis de construire délivrés.**

+ 450 solutions de logement pour les étudiants et les jeunes actifs.

AGIR POUR LE LOGEMENT DES JEUNES ET DES ÉTUDIANTS

DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DEPLOYÉS EN SOUTIEN DES ÉTUDIANTS

Marseille soutient le dispositif d'hébergement d'urgence du CROUS Aix-Marseille-Avignon, qui permet **la mise à l'abri rapide des étudiants sans logement**, pour une durée déterminée et sans contrepartie financière. Les étudiants, dans ce cadre, peuvent bénéficier d'un suivi social individuel.



Crous - Cité Universitaire Galinat (5^e) - Ville de Marseille



LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La lutte contre la précarité énergétique est à la croisée de plusieurs politiques publiques de **concilier transition écologique et justice sociale**.

CRÉATION D'UN SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (SLIME)

Apporter une aide sociale, technique, psychologique à des ménages en très grande précarité énergétique faisant face à de graves difficultés à assumer leurs dépenses d'énergie.

Objectif: 1 300 ménages modestes à accompagner en 3 ans.

En 2025 → **Le dispositif a été prorogé** jusqu'à fin 2027

MARSEILLE, TERRITOIRE ZÉRO EXCLUSION ÉNERGETIQUE

L'expérimentation Territoire Zéro Exclusion Énergétique (TZEE) a démarré dans le quartier des Chartreux.

Objectif: accompagnement technique, administratif, financier et social de 280 ménages modestes de propriétaires occupants pour la réhabilitation énergétique de leur logement.

Février 2025 → **Le dispositif a été étendu à l'ensemble des 4^e et 5^e arrondissements** accroissant ainsi le nombre de bénéficiaires potentiels

NOTES

NOTES

NOTES



Ville de Marseille - Imprimerie municipale de Marseille
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.